

Communiqué de presse

Toulouse, le 27 août 2020

Nouveau service en ligne « Demander une retraite de réversion »

Pour simplifier les démarches de ses assurés, l'Assurance retraite met en place un nouveau service en ligne destiné aux personnes ayant récemment perdu leur conjoint et souhaitant demander une retraite de réversion (prestation soumise à conditions de ressources).

En se connectant à leur espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr, les personnes veuves depuis peu peuvent faire leur demande de pension de réversion. Le formulaire est prérempli et il est possible de joindre tous les justificatifs à sa demande, en les scannant ou en les photographiant.

Autre avantage, une seule demande suffit pour tous les régimes de retraite dont dépendait le conjoint décédé, de base et complémentaires.

Enfin tout est sécurisé grâce à un accès via FranceConnect, la solution proposée par l'Etat pour sécuriser et simplifier la connexion aux services publics en ligne.

Une fois transmise, il est possible de suivre l'état d'avancement de la demande à tout moment depuis le service de suivi.

En savoir plus : <https://youtu.be/BESu4HKF0Yw>

A propos de la Carsat Midi-Pyrénées :

La Carsat Midi- Pyrénées exerce 3 grandes missions de service public aux côtés des assurés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et de la retraite. Elle prépare et paie la retraite des salariés du régime général. Elle aide les retraités dans leur choix de vie et accompagne les assurés en difficulté. Elle prévient les risques professionnels et assure la santé et la sécurité au travail.

Contact presse : catherine.andrieu-vialar@carsat-mp.fr

